

Action 3 : Je présente mes documents

Architecture

Je prends rendez-vous pour faire vérifier l'ensemble des documents originaux de mon dossier électronique.

Je dois présenter les documents originaux suivants si :

- Je prépare un diplôme d'architecture (tous cycles)
ou
- Je suis titulaire d'un diplôme d'architecture

Cursus :

1. Pour les candidats Baccalauréat 2019 :

- **Relevés de notes de seconde et première, ainsi que du 1^{er} trimestre de terminale**

→ si en langue arabe, fournir également la traduction certifiée en langue française

Pour les candidats déjà titulaires du baccalauréat :

- **Relevés de notes des trois années secondaires** (trois trimestres de chaque année)
- **Relevé de notes du Baccalauréat**

→ si en langue arabe, fournir également la traduction certifiée en langue française

→ l'original du relevé du Baccalauréat ou une copie certifiée conforme par l'établissement détenant le document original

2. Certificat de scolarité de l'année en cours

→ si en langue arabe, fournir également les traductions certifiées en langue française

3. Diplôme universitaire ou certificat de scolarité de l'année en cours ainsi que les relevés de notes pour les étudiants en fin de cycle

→ si en langue arabe, fournir également la traduction certifiée en langue française

Langue :

4. Attestation du test ou diplôme de langue en cours de validité

→ TCF-DAP, DELF B2, DALF C1, DALF C2 ou TEF

→ Convocation à l'examen TCF DAP si vous n'avez pas encore passé le test

Dossier :

5. **9 000 DZD** de frais de dossier en espèce

Expériences :

6. **Les travaux déjà effectués et le programme détaillé des études d'architecture comportant le cachet de l'établissement algérien**
- Portfolio format A4 de 15 pages maximum
 - A présenter sous enveloppe sur laquelle doivent être mentionnés vos noms, prénoms, identifiant et le nom des deux écoles choisies

Attention !

- **Tous les originaux des pièces justificatives de votre dossier devront impérativement être présentés le jour de votre rendez-vous pour faire vérifier votre dossier et lors de votre entretien.**
- **Tout accord d'un établissement connecté ou non connecté obtenu en dehors de la procédure Campus France ne sera pas accepté.**

△ Aucun dossier incomplet ne sera accepté △

Remarques :

- La traduction en français se fait auprès d'un **traducteur assermenté**
- Les documents en français dont le cachet est en arabe n'ont pas besoin d'être traduits
- L'attestation provisoire du test de langue est acceptée uniquement si l'original du test n'est pas encore disponible